

### TOULOUSE

24 FEVRIER 2020  
23 FEVRIER 2021

### Dates à retenir

- Information collective:  
21/01/2020 et 28/01/2020 à 10h
- Dépôt des dossiers d'inscription: janvier 2020
- Tests de sélection :  
31/01/2020 à 9h
- Début de formation :  
24/02/2020
- Fin de formation:  
23/02/2021

### Tarifs

Frais d'inscription : 80€  
BPJEPS : 8379€  
CC ACM : 1197€  
CS AMAP : 1197€

### Renseignements

CEMEA Occitanie  
Renseignements et inscriptions  
auprès de Stéphanie Pugenc  
04 67 50 46 00  
A Toulouse  
Plateforme TCS 6 Cheminement  
Louis Auriacombe 31100 Toulouse  
06 73 16 96 38  
toulouse@cemea-occitanie.org  
www.cemea-occitanie.org

### Les objectifs de la formation

Le BPJEPS mention Animation Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics ;
- concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités culturelles comme supports à l'émancipation individuelle et collective et s'inscrivant dans le projet de la structure dans une équipe pluridisciplinaire ;
- mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte et d'approfondissement en développant une technique ou une démarche de pratique d'expression ou artistique ou culturelle ;
- accompagner les publics vers la découverte de pratique de forme et de lieu culturel institué ou non ;
- maîtriser la sécurité des pratiquants, des lieux et du matériel et repérer les situations à risque ;
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

### Le public concerné

La formation BPJEPS Animation Culturelle est accessible aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se professionnaliser dans le champ de l'animation culturelle, aux professionnels de l'animation en poste, aux personnes en reconversion professionnelle.

### Les + de cette formation

- + La formation comprend le Certificat complémentaire « Diriger un accueil de mineurs » et/ou le Certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne »
- + Une mobilité européenne autour de l'échange professionnel de pratiques et de la rencontre culturelle et interculturelle est proposée dans le parcours de formation
- + Une formation accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation
- + La formation permet de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale



## La formation

La formation est organisée en alternance sur 12 mois :

735 h en centre de formation

714 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

Selon le projet du stagiaire, le BPJEPS animation culturelle peut être complété, au choix par :

\* Certificat complémentaire Diriger un accueil collectif de mineurs 105h + 18 jours de stage en ACM

\* Certificat de spécialisation Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne 105h en centre de formation + 105h dans une structure accueillant du public en perte d'autonomie.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération. Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.

## Le programme du BPJEPS mention animation culturelle

Le programme de formation est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ des "activités culturelles".

UC4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des "activités culturelles".

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Le BPJEPS AC est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.

1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.

## Modalités d'accès en formation et prérequis

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

\* Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme

\* Produire un dossier récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant ses pratiques artistiques et ou culturelles.

\* Attester d'une expérience d'animation de 200h minimum ou être titulaire d'un diplôme figurant dans la liste « dispenses et équivalences » en annexe V de l'arrêté du 27 février 2017 création de la mention « animation culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

Réussir les épreuves de sélection :

\* écrit (2h), oral (30'), activité collective (1h).

## Les débouchés

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations), ainsi que sous statut de travailleur indépendant. L'animateur peut évoluer vers un domaine d'activité technique dans les arts ou la culture la formation, la coordination puis la direction d'une structure. Pour plus d'informations : fiche RNCP n°28557

## Le financement de la formation

Cette formation est éligible au CPF : code 238249

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

### Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

### Méthodes mobilisées

**Une conception et une pratique de la formation en alternance**

**L'utilisation de méthodes d'éducation active**

**La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation**

**L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel**

**La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés**

**L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation**

**L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia**

**La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation**